

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent (proc) : 1 -un-

Absente : 1 -un-

convocation : 17/06/2026

publication en une page

contrôle de légalité :

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à se
municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil
municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick,
Maire de Coustouges.

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux : BALLU Pascal, VERDIER Christophe, MESA
TURO Ferran, PERROT Mathilde ;

Absente excusée ayant donné procuration : DAVIN Valérie proc à PEDROT
Patrick ;

Absente non excusée : VAN DER MEULEN Anne

A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la
majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

**Mise en location du gîte communal de l'Ancien Presbytère sur les plateformes de
réservation en ligne**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux échanges intervenus avec Madame
Sylvie FERRERE, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction Départementale des
Finances Publiques des Pyrénées-Orientales, les éléments juridiques et financiers
actuellement disponibles ne permettent pas d'envisager, à ce stade, une modification des
tarifs du gîte communal.

En conséquence, il est proposé de maintenir les tarifs actuellement en vigueur jusqu'à ce
que l'ensemble des conditions nécessaires à une éventuelle révision soit réuni.

Une concertation sera engagée avec l'Inspectrice divisionnaire du SGC et la Conseillère aux
Décideurs Locaux afin de définir les modalités réglementaires applicables à cette activité.

Dans l'attente des conclusions de cette démarche, les tarifs en vigueur demeurent
inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Patrick PEDROT, Maire de Coustouges



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre juin deux mille vingt-six*